



Note relative à l'élaboration du projet d'établissement de l'Institut National Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille Méditerranée

La création d'un nouvel établissement d'enseignement artistique, qui regroupe les actuels Ecole Supérieur d'Art et de Design Marseille Méditerranée (ESADMM) et le Conservatoire de Marseille, conduit à travailler à l'élaboration du projet d'établissement de cette nouvelle entité. Avec la prise de fonction, le 2 septembre 2019, du nouveau Directeur du Conservatoire, Monsieur Raphaël Imbert, les conditions sont désormais réunies pour lancer ce chantier.

Il se déroulera tout au long de l'année universitaire 2019/2020, avec comme objectif d'aboutir à un document finalisé qui sera présenté pour validation aux instances statutaires (Collèges des enseignements, de la recherche et de la vie étudiante des deux établissements - Comité technique et Conseil d'administration), au plus tard en décembre 2020. Le temps consacré à ce travail, volontairement long, est nécessaire pour que la conception du nouveau projet d'établissement fasse l'objet d'un travail collectif, qui garantisse une appropriation du projet partagée par l'ensemble du personnel, et en particulier le corps enseignant des Beaux-Arts et du Conservatoire.

La méthodologie précise de travail est en cours d'élaboration. Elle sera résolument participative. Les partenaires publics (Ministère de la Culture, Région Sud, Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville de Marseille) seront également associés à la réflexion. Des groupes de travail seront constitués et des réunions régulières organisées, en transversalité entre les deux établissements comme dans chacun d'entre eux, en fonction des problématiques à traiter. Il est en effet indispensable que le projet d'établissement aborde à la fois les objectifs et les programmes propres à chacune des deux entités (conservatoire d'un côté et beaux-arts de l'autre), mais aussi les objectifs et programmes partagés, et précise les modalités d'organisation du nouvel établissement. Dans cette perspective, la nouvelle direction du Conservatoire a arrêté le calendrier des réunions du conseil pédagogique et du conseil d'établissement du Conservatoire pour l'année 2019/2020. Le Conseil d'Administration sera régulièrement informé des réflexions en cours et de l'avancée du travail.

En terme d'attendus, les livrables seront :

- Le nouveau projet d'établissement du Conservatoire, qui pourra s'appuyer le projet actuel, voté en Conseil Municipal en février 2016, et qui tiendra compte notamment de la nouvelle architecture générale de l'établissement, des réflexions en cours au niveau national sur l'évolution des critères de classement des conservatoires, de la prise de fonction d'un nouveau Directeur au Conservatoire et des évolutions de la politique culturelle conduite par la Ville de Marseille ;
- La mise à jour de l'actuel projet d'établissement de l'ESADMM, afin, notamment de préparer la phase d'auto diagnostic prévue dans le cadre de l'évaluation des diplômés par l'HCERES.

- La rédaction du projet du nouvel établissement dans son ensemble, qui s'attachera à la fois à préciser et garantir les spécificités de chacune des deux entités tout en identifiant les objectifs et projets communs qui font l'intérêt d'un tel rapprochement.

D'ores et déjà, les premiers échanges au sein de l'équipe de l'EPCC dans son futur périmètre permettent de mettre la production artistique pluridisciplinaire au cœur du projet. C'est en effet au sein des projets de production que les disciplines se rencontrent car, les différentes compétences s'allient pour aboutir à des formats : exposition, concerts, formats hybrides, spectacle et captation créative, etc. Dans le champ de l'école d'art, la montée en puissance de ce type de compétences apparaît comme prioritaire. Ce volet pourra faire l'objet aussi de développements dans le champ de la formation professionnelle continue, à l'instar de ce que l'école d'art lance à la rentrée 2019 avec la Certification de formation de Platicien Intervenant. En ce qui concerne le Conservatoire, le projet de la nouvelle direction mettra particulièrement l'accent sur les initiatives transversales, la restructuration des pôles de compétences et une plus grande représentativité de la structure auprès des partenaires culturels du territoire et au-delà. L'objectif est d'impulser une dynamique qui bénéficie autant aux acteurs de la structure (étudiants, professeurs, publics, etc.) qu'aux partenaires. Le Conservatoire entend ainsi prendre toute sa part des objectifs innovants de production et de création du nouvel établissement.

Le nouvel établissement agira en respectant les attendus des cadres d'accréditation et d'habilitation en cours : Conservatoire à Rayonnement Régional et École supérieure d'art et de design. La convention avec l'École de danse de Marseille, indispensable au label CRR sera relancée et renforcée. Une convention avec la Cité de la musique sera élaborée.

Un cercle des partenaires artistiques de premier rang de l'établissement sera constitué afin de renforcer son ancrage territorial à Marseille et au-delà.

Des collaborations, en particulier avec l'IESM, le CFMI, l'ERAC, les autres écoles supérieures d'art de la région (Ecole(s) du Sud), et les membres de la Conférence régionale des grandes écoles de PACA, seront recherchées, dans le respect des missions de chacun de ces partenaires.